



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°99

16 mars 2017

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

### ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Réflexion sur la réforme de la tarification**

Comme vous avez pu le noter, nous sommes en pleine réforme de la tarification avec en ligne de mire une tarification automatique des 3 sections tarifaires. Sur les sections dépendance et soins, une formule sera appliquée en tenant compte du niveau de dépendance et de pathologie. Ce qui est présenté comme une réforme équitable va en réalité bouleverser des équilibres. En effet, il n'aura échappé à personne qu'appliquer des formules automatiques à tous les EHPAD, sans se soucier dans le même temps des conventions collectives appliquées va avoir des effets pervers très importants. Prenons le cas de deux établissements différents : Le premier rémunère ces aides-soignantes (chargés remplacés) 34 000 €, tandis que le second 42 500 €. A chaque fois que le premier établissement pourra mettre en place 5 AS, l'autre sera dans l'obligation de se limiter à 4. Ainsi sur un tarif automatique permettant de consacrer 680 000 € aux aides-soignantes, dans le 1<sup>er</sup> cas, il pourra embaucher 20 postes, tandis que le second avec la même enveloppe 16.

Petite morale de cette histoire, plus votre convention collective est profitable aux salariés, moins elle le sera pour la prise en charge des résidents (bon courage pour les établissements relevant de la fonction publique hospitalière et la CC51).

- **Import EPRD : nouvelle plateforme de collecte des états prévisionnels des recettes et des dépenses**

La CNSA développe actuellement une application web, dite Import EPRD, qui intégrera l'ensemble du processus de gestion de dépôt et de validation des documents budgétaires et financiers prévisionnels (EPRD et annexes). Celle-ci sera opérationnelle au lancement de la campagne tarifaire 2017. Les établissements et services y déposeront leurs documents budgétaires et financiers. Ceux-ci seront automatiquement soumis aux tarificateurs des agences régionales de santé et, le cas échéant, des conseils départementaux chargés de les approuver. Dans le cas d'un établissement tarifé à la fois par le département et par l'ARS, la validation conjointe sera facilitée.

- **Trame excel des EPRD et des annexes disponibles sur le site du ministère**

Les trames excel sont enfin disponibles sur [le site du ministère](#). Petites astuces pour avoir l'intégralité des fichiers, il convient au préalable de renseigner le Finess de l'établissement et d'appuyer sur la touche + verte.

## ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Kit méthodologique d'appui à la mise en œuvre opérationnelle de la contractualisation d'un CPOM**

L'ANAP a co-construit avec les ARS, les Conseils Départementaux, les organismes gestionnaires et les établissements et services médico-sociaux, un kit méthodologique d'appui à la mise en œuvre opérationnelle de la contractualisation.

Ce kit comprend [un guide méthodologique](#) ainsi que [dix outils pratiques](#).

- **Vers des repas en EHPAD imprimés en 3D**

Relativement récente, l'impression 3D intéresse vivement les industriels de l'agroalimentaire et certains travaillent ouvertement à l'application concrète de la technologie pour les personnes âgées et résidents d'EHPAD.

En effet, l'impression 3D ouvre aujourd'hui le champ des possibles et la production de repas par impression permettrait d'assurer une souplesse inégalée en matière d'adaptation des recettes.

Particulièrement sensible à la nutrition, l'Union européenne a dans ce sens apporté son soutien au projet [Performance](#) et ce dernier s'est traduit par la création d'un prototype de six mètres de long à même d'adapter hebdomadairement la composition, la taille de la portion, les nutriments, les vitamines et la texture en fonction de la personne en lien avec l'état de santé et nutritionnel. Outre le travail de recherche sur l'impression en elle-même, le projet s'appuie sur une seconde innovation : la création d'un algorithme capable de mesurer l'évolution de l'état de santé et nutritionnel de la personne âgée pour assurer l'adéquation parfaite de ses repas.

Ainsi, achevé il y a maintenant un an, le programme a permis de démontrer qu'il était bien possible d'imprimer un repas spécifique à partir du besoin particulier d'une personne. Une preuve de concept qui appelle autant de promesses que de questionnements.

Si le procédé facilite l'adaptation des recettes grâce à une simple mise à jour de fichiers transmis à l'imprimante, plusieurs difficultés empêchent encore de passer à la phase d'industrialisation.

En effet, l'impression reste encore beaucoup trop lente pour assurer une production continue en usine.

Enfin, de nouvelles perspectives pourraient s'ouvrir, notamment avec l'introduction de matières médicamenteuses dans le processus d'impression...

Une révolution à suivre de près...

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Risque de iatrogénie : L'ANAP remet le couvert**

Pour lutter contre les risques de iatrogénie, augmentés par une prise en charge médicamenteuse "complexe" en Ehpad, [l'Anap a publié un guide](#). Il inclut une nouvelle version de l'outil d'auto-évaluation "Inter Diag" et des retours d'expérience d'établissements. Inter Diag se décline pour les Ehpad avec et sans PUI. Il est "destiné à être utilisé au cours d'une réunion pluridisciplinaire avec les principaux professionnels concernés par la prise en charge médicamenteuse des résidents" et "couvre les principaux aspects de la prise en charge médicamenteuse des résidents, dont l'objectif est de susciter le dialogue pluri-professionnel sur l'organisation de ce processus", explique l'Anap sur son site internet.

- **Vers une amélioration de la coordination des professionnels de santé**

La convention médicale 2016-2021 organisant pour 5 ans les relations entre les médecins libéraux et l'assurance maladie prévoyait la rédaction de plusieurs avenants avant le 31 décembre 2016, concernant notamment la télémédecine. Cet avenant a finalement été signé et il prévoit "un acte de télé-expertise et un acte de téléconsultation, au service des personnes résidant en Ehpad. Cet acte sera de nature à assurer efficacement une continuité du suivi et la transmission d'éléments utiles à la prise en charge par le nouveau médecin traitant. Relevons cependant que cette télé-expertise sera possible sous réserve du consentement du patient ou de son représentant légal. Le compte rendu "devra être inscrit dans le dossier du patient, et pourra l'être dans le dossier médical partagé (DMP). Il sera mis à disposition du médecin coordonnateur de l'Ehpad sauf opposition du patient ou de son représentant légal. Pour entrer en vigueur, cet avenant doit encore recevoir une approbation ministérielle et être publié au Journal officiel.

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Loi ASV : Suite**

Parmi les nouveautés, le cahier des charges des CPOM et l'arrêté sur le CPOM et l'accès aux modèles EXCEL de l'EPRD et ses annexes.

- **Arrêté du CPOM :**

Le cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) vient d'être publié au Journal officiel (JO) de ce 10 mars. Constitué de cinq articles, l'arrêté pose le délai de validation du GMP et PMP : au plus tard le 30 juin de l'année précédant la conclusion du CPOM, ainsi qu'au cours de la troisième année du contrat. Le modèle de CPOM annexé souligne pour sa part, la possibilité d'une signature de CPOM entre plusieurs départements "d'une même région".

Comme prévu par la loi ASV, le CPOM remplacera progressivement les conventions tripartites à compter du 1er janvier 2017.

D'ailleurs, une liste par Département a dû être publiées à ce jour fixant la programmation prévisionnelle de tous les CPOM sur les 5 ans à venir.

Que retenir de ce cahier des charges ?

- Le CPOM a une durée de 5 ans, mais pourra perdurer jusqu'à 7 ans
- Le CPOM permet le regroupement de plusieurs EHPAD, voir de plusieurs ESMS appartenant au même gestionnaire
- La libre affectation des résultats est une règle de base du CPOM
- Les moyens sur l'ensemble des sections tarifaires sont arrêtés dès le départ et comprennent les indexations possibles des 5 années qui suivront
- Un diagnostic partagé sera réalisé au préalable et servira de base à la fixation des objectifs
- Les objectifs devront comportés des indicateurs (lien avec tableau de bord ANAP)
- Les thématiques à aborder dans le CPOM sont décrites (expression des usagers, ouverture de l'établissement, prise en charge....)
- Les objectifs de ce CPOM seront discutés lors d'un dialogue de gestion au cours de la 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année (parfois 4<sup>e</sup> année).

#### Réflexions à avoir sur cet arrêté :

Le CPOM nécessite un diagnostic précis car pour les établissements habilités à l'aide sociale, les 3 ressources (hébergement, dépendance, soins), ainsi que leur revalorisation sont arrêtées dès le départ de la négociation.

Il aborde des enjeux stratégiques beaucoup plus importants que sur la convention tripartite : *« transformation des établissements ; regroupement d'établissements ; renforcement de l'efficacité de la gestion ; opérations de mutualisation de certaines fonctions, démarche de coopérations ; développement de la performance en matière de gestion de l'immobilier ou des achats. Lorsqu'un ou plusieurs établissements couverts par le contrat présentent de graves difficultés financières, le CPOM prévoit un plan de rééquilibrage des recettes et des charges permettant un retour à une situation financière satisfaisante dans un calendrier concerté ».*

 Cadres EPRD disponibles sur le site du Ministère (voir partie sur le budget ci-dessus).

#### • **Pilotage des mesures régionales du Plan Maladies Neuro-Dégénératives (PMND) 2014-2019**

32 mesures à déclinaison régionale ont été identifiées dans une précédente instruction en janvier 2016.

Une nouvelle instruction relative au PMND, en date du 15 février 2017, précise les modalités de pilotage du projet, en particulier dans sa déclinaison régionale et, poursuit trois objectifs :

- S'assurer de la déclinaison effective du plan et en rendre compte aux instances de pilotage ;
- Vérifier l'articulation et la complémentarité entre le national et le régional ;
- Identifier les points sur lesquels les ARS pourraient avoir besoin d'appui et identifier les problématiques communes qui pourraient nécessiter un traitement national ou un partage d'expériences.

#### • **Etude sur les CPOM**

KPMG a récemment lancé une étude sur les CPOM dans le secteur médico-social. Destinée à apprécier leurs conditions de mise en œuvre, l'enquête cherchera à identifier les facteurs clés de succès ainsi que les avantages et inconvénients remontés par les organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux signataires, ainsi que les craintes et difficultés appréhendées par les gestionnaires qui vont devoir signer un CPOM. À ce titre,

un [questionnaire](#) est disponible jusqu'au 17 mars et l'étude complète sera quant à elle disponible fin juin 2017.

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Pénibilité : formulaire de demande d'utilisation de points pour suivre une formation**

Un [arrêté du 20 février](#) fixe le modèle du formulaire "Demande d'utilisation de points de pénibilité pour suivre une formation professionnelle". [Ce document](#) est accessible en ligne via le site internet dédié au compte pénibilité et, la demande pourra également être effectuée par les salariés de façon dématérialisée via leur espace personnel.

- **Prévention et traitement des situations de violences et de harcèlement**

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a mis en ligne [un guide](#) consacré à la prévention et au traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique. Cet ouvrage précise le cadre de protection des agents, rappelle les règles, les acteurs et outils de la prévention, explique les moyens d'action et, enfin, présente divers retours d'expériences.

Un outil qui peut être intéressant de consulter au-delà de la fonction publique, notamment au regard d'un évènement marquant survenu fin février au sein d'un EHPAD de Frontignan dans l'Hérault, relatant la menace de mort puis l'agression physique de deux infirmières par le gendre d'une résidente.

## ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **France Alzheimer s'invite dans la campagne présidentielle**

Sur son nouveau site internet, France Alzheimer interpelle les candidats à la présidentielle 2017 "Tous candidats à la maladie?". Ainsi, elle détaille "23 mesures concrètes pour changer le regard sur la maladie et améliorer la prise en charge " au travers de 6 thématiques. Parmi les plus importantes, nous pouvons citer celles-ci :

- Recruter 30% d'aides-soignantes en plus
- Développer et repenser les Ehpad" et notamment "l'adaptation des locaux", le "ratio de personnel" ou encore le "projet d'établissement".
- Créer 15.000 places en Ehpad chaque année" et développer le nombre de places habilitées à l'aide sociale.
- Renforcer l'intervention de professionnels formés et spécialisés", "prendre en compte la spécificité des malades jeunes" et "mieux accompagner la fin de vie des personnes malades".
- Décloisonner le handicap et la dépendance
- Revoir le financement de la perte d'autonomie".
- "Communiquer sur l'importance du diagnostic", "favoriser un diagnostic précoce dans le respect des règles éthiques", "faciliter l'accès des patients aux bilans diagnostiques", et

"renforcer la qualité de l'annonce diagnostique et l'accompagnement des personnes malades et des familles" sont les quatre engagements souhaités dans le chapitre "Mieux diagnostiquer pour mieux accompagner".

- "Remettre les moyens pour la recherche contre la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées", "favoriser l'accès à l'innovation thérapeutique et la participation des patients à la recherche" et "diffuser et implémenter les résultats de la recherche".

## AGENDA NATIONAL

- **Assises Nationales des EHPAD à Paris**

Ces assises se dérouleront Au Méridien, les 23 et 24 mars 2017.

[Informations et inscriptions.](#)

## AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : Réforme tarifaire / EPRD**

Après avoir organisé de multiples formations sur cette thématique sur la région Toulousaine, nous avons décidé d'organiser ce type de formation directement sur votre établissement. Afin d'éviter un déplacement à de nombreux directeurs(trices), nous proposons de venir former ces différents gestionnaires sur un site déterminé. Ces interventions sont prévues pour un groupe de 8 à 15 personnes.

Un devis peut être effectué sur simple demande à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

- **15<sup>e</sup> Congrès francophone en Gériatrie à Montpellier les 4 et 5 Mai 2017**

Le CIPEG organise un colloque au Corum sur 2 jours à Montpellier

[Voir le programme](#)

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).  
Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).  
Informations au 04 67 06 56 10

## **AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE**

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).  
Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail [ciapa@ciapa.fr](mailto:ciapa@ciapa.fr)  
ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).  
Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

**Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe  
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)  
avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription ».